

**STRATEGY
RESEARCH
PROJECT**

The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily reflect the views of the Department of Defense or any of its agencies. This document may not be released for open publication until it has been cleared by the appropriate military service or government agency.

**"LA PREVENTION ET LA RESOLUTION DES CONFLITS EN
AFRIQUE CENTRALE ET LES OPERATIONS DE PEACEKEEPING"**

"The Prevention and Resolution of Conflicts in Central Africa and
Peacekeeping Operations.

BY

CAPTAIN PROSPER BOUITY
Naval Forces, Congo

DISTRIBUTION STATEMENT A:

Approved for public release.
Distribution is unlimited

19960603 224

USAWC CLASS OF 1996

U.S. ARMY WAR COLLEGE, CARLISLE BARRACKS, PA 17013-5050



DTIC QUALITY INSPECTED 1

USAWC STRATEGY RESEARCH PROJECT

"LA PREVENTION ET LA RESOLUTION DES CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE
ET LES OPERATIONS DE PEACEKEEPING"

by Captain Prosper BOUITY
Seminar 3 Box 23

Mr David C. BENNETT
Project Advisor

DISTRIBUTION STATEMENT A:
Approved for public
release. Distribution is
unlimited.

U.S. Army War College
Carlisle Barracks, Pennsylvania 17013

The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily reflect the views of the Department of Defense or any of its agencies. This document may not be released for open publication until it has been cleared by the appropriate military service or government agency.

Résumé

AUTEUR: Prosper BOUITY, (CAPT.)

TITRE: La prévention et la résolution des conflits en Afrique Centrale et les opérations de peacekeeping.

CADRE: Projet de Recherche Stratégique

DATE: 15 avril 1996 **CLASSIFICATION:** Document non classifié

Les manifestations trop fréquentes de violence observées en Afrique et plus particulièrement en Afrique Centrale suscitent des inquiétudes quant à la stabilité dans la région. Pourrait on trouver les voies et moyens de résoudre les situations conflictuelles sans recourir à la violence et faire ainsi l'économie d'une opération de maintien de la paix en Afrique Centrale? Telle est la question que nous avons à débattre. S'il est vrai que les situations conflictuelles sont inhérentes à l'existence humaine, ce qui l'est moins, c'est la violence qui en résulte. Alors pour éviter l'apparition de la violence dans les situations conflictuelles, il faudrait en connaître la nature pour mieux les cerner et mieux les gérer. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de déterminer les situations conflictuelles génératrices de violence, d'envisager leur prévention et leur résolution par les voies pacifiques avant, malheureusement le cas échéant, de recourir aux opérations de maintien de la paix qui exigent d'énormes moyens tant financiers qu'humains.

Table de matières

	Page
Introduction	1
Compréhension du conflit	2
Les erreurs de choix politique	3
La pauvreté	4
La pauvreté de l'Etat	4
La pauvreté des citoyens	5
La désorganisation du service public	6
L' accès à l'armement	7
La gestion des conflits	9
Sur le plan national	9
Sur le plan régional	10
Sur le plan international	11
L' Organisation de l'Unité Africaine	11
L' Organisation des Nations Unies	12
Les opérations de peacekeeping	14
Doctrine	14
Le processus politique conduisant au peacekeeping	15
En Angola	15
Au Rwanda	17
L' entraînement et la préparation des unités	18
Equipement et logistique	19
Le planning des opérations	20
Conclusion	23
Notes	25
Bibliographie	29

INTRODUCTION

Les opérations de peacekeeping¹ peuvent-elles apporter des solutions aux situations conflictuelles en Afrique Centrale²? Pour répondre à cette question nous pourrions envisager d'examiner les résultats des différentes démarches et approches de solutions dans les conflits de ces dernières années.

Stephen John Stedman³ affirme que "le conflit en Afrique vient des problèmes de base de toute la population: les frictions des différences d'identité, de la différence de distribution des ressources, de l'accès au pouvoir, et des définitions toutes aussi valables les unes que les autres de ce qui est bon, bien et juste". Le conflit, comme l'observe I. William Zartman⁴, est "un aspect inévitable de l'interaction humaine, un aspect indissociable des choix et décisions. Le conflit est inhérent à la nature de l'humanité". Le conflit naît du fait de l'existence de nombreux acteurs qui recherchent les meilleures opportunités de gestion des affaires de l'Etat pour mieux définir ce qu'il y a de mieux pour la nation, afin de lui procurer le bonheur auquel elle aspire.

Le conflit s'exacerbe ou s'atténue en fonction du bien-être de la société. Ainsi, la modération du conflit ne signifie pas l'existence de la paix totale mais seulement le manque de violence directe apparente entre les différents groupes antagonistes. Ce manque de violence pourrait être le résultat de l'impuissance d'une partie des acteurs. Ce manque de violence souvent appelé stabilité serait alors le résultat de la domination et de la coercition. Cette stabilité serait la plus ou moins grande habileté des dirigeants à gérer les conflits afin de prévenir tout

éclatement de violence. Cette habilité de la nation à bâtir des institutions qui modèrent les conflits est souvent sujette à l'environnement régional et international.

Si le conflit est inévitable et si malheureusement le mauvais gouvernement le rend violent, comment pourrions nous être amenés à le résoudre? Cela devrait il justifier les grands massacres que l'on a vécus au Rwanda? Comment l'humanité devrait elle réagir? Tel est l'objectif que se propose de faire cette étude.

COMPREHENSION DU CONFLIT

Depuis les indépendances couramment acquises dans les années 60, les pays d'Afrique Centrale ont connu des parcours politiques diverses. Sans vouloir évoquer le parcours de chacun d'entre eux, il apparaît tout au moins utile de cerner globalement la situation actuelle, porteuse de germes conflictuels.

Le survol de l'histoire récente de l'Afrique Centrale montre que les conflits ont souvent dégénéré en deux types de violences:

- les véritables guerres avec des armées et des campagnes conventionnelles telles qu'elles se sont déroulées en Angola, au Rwanda et au Tchad;
- les situations de violentes tensions sociales internes telles que fréquemment observées dans tous les pays de la sous région, particulièrement au Burundi, au Cameroun, au Congo et au Zaïre.

Dans tous ces pays, il existe plusieurs raisons de transformer le conflit latent du fait de la contestation sociale en affrontements armés. Les erreurs d'appréciation ou de choix politique en demeurent les sources principales. Mais on pourrait par ailleurs citer certaines sources de résistance sociale telles que l'ethnicité, l'idéologie et la pauvreté.

Les erreurs de choix politique

De ces erreurs découle le mauvais gouvernement des citoyens, générateur de la corruption, de l'insécurité, de la destruction de l'administration d'Etat. Les dirigeants portés au pouvoir pour servir la nation ne croyant même pas eux mêmes

à l'amélioration des conditions de vie des citoyens se plaisent à dilapider les fonds publics afin de parfaire un enrichissement personnel, gage d'une assurance retraite. Alors les citoyens ne reconnaissant plus en leur dirigeants la moindre légitimité du fait de manque de transparence dans la gestion des affaires publiques les contestent. Lorsque les Congolais voient leurs dirigeants s'enrichir sur les revenus pétroliers, ou lorsque les Zairois confinés dans la misère totale, réduits à la survie quotidienne, voient l'entourage du Président de la République, comme dans un îlot, rayonner de bonheur, il est tout à fait évident que ce drame appelle la révolte. Cette révolte malheureusement projette la société dans un engrenage de violence parce que les dirigeants cherchent à se débarrasser de ces opposants qui critiquent leurs comportements. Ainsi commence le cycle infernal de l'insécurité. Cette insécurité est parfois accrue par le fait que certains dirigeants, pour mieux s'enrichir, organisent au détriment de l'Etat des économies parallèles, par des trafics peu licites. La concurrence dans ces trafics ou la simple connaissance de leur existence pourrait malencontreusement mettre la vie des citoyens en danger.

La pauvreté

Souvent mal connue comme facteur déstabilisant, la pauvreté pourrait être la cause principale des remous sociaux en Afrique. Il faudrait à ce titre distinguer deux types de pauvretés: celle de l'Etat et celle des citoyens.

La pauvreté de l'Etat

Les pays d'Afrique Centrale ne sont pas très producteurs de richesses. Le

produit national brut varie de \$133millions à \$18,8 milliards (la moyenne par tête d'habitant se situe entre \$440 et \$4900⁵). Les économies de ces pays mal gérés, mal adaptés à la production, avec des administrations d'état pléthoriques et budgétivores vivent sous perfusion d'aides étrangères. Ces aides étrangères supposées être des aides au développement sont parfois et trop souvent détournées de leurs objectifs. Tarissant toute possibilité d'investissement, l'Etat au fil du temps perd toute capacité de couvrir son train de vie. De ce fait l'Etat ne saurait assurer un contrôle efficace des services producteurs de ressources. Ce qui engendre les fraudes fiscales, les contrebandes aux frontières et favorise par ailleurs l'avènement de petits seigneurs dans les régions lointaines de la capitale. En effet, les moyens limités du gouvernement central favorise l'existence de petites rébellions qui au fil du temps peuvent se trouver si puissantes qu'elles peuvent affronter le pouvoir central. Tel fut la démarche de Hissène HABRE⁶ au Tchad qui déstabilisa le gouvernement depuis le Tibesti, inaccessible aux troupes régulières fautes de moyens logistiques. Cette pauvreté de l'Etat expliquerait les rébellions récentes des militaires dans les différentes casernes de Brazzaville et de Bangui qui réclamaient leurs arriérés de solde⁷.

La pauvreté des citoyens

Le profil de formation des universitaires africains a fait que tout diplômé vise essentiellement à exercer des fonctions administratives d'Etat, à enseigner à un niveau correspondant à ses études ou tout au moins à servir dans les forces armées. Malheureusement ces offres d'emploi sont actuellement très rares, et le

chômage frappe ces jeunes, généralement bien instruits, à la recherche d'un premier emploi. Lorsque les opportunités sont si rares, la moindre petite discrimination au sein du groupe de ces sans emploi peut tarir tout espoir et faire des victimes, dont la solution ne serait que la violence contre l'Etat. Participer à un mouvement de résistance pourrait alors redonner espoir à ces victimes. La résistance armée leur servirait de promontoir pour se faire entendre et leur donner l'illusion d'être utiles à la nation. Ceci leur assurerait la reconnaissance des gouvernants avec lesquels ils pourraient dorénavant discuter, et ce qui par ailleurs pourrait leur conférer certains biens matériels. Les leaders des mouvements armés très souvent interviewés par la presse internationale, voyageant très fréquemment pour des conférences de réconciliation nationale, font de nombreuses émules dans les couches les plus déshéritées.

L'engouement pour le modernisme apparu de la ville a contribué à accroître la misère des populations rurales qui connaissent un exode très important. Les paysans caressant l'espoir de faire fortune en ville viennent malheureusement échouer dans les quartiers périphériques et constituer de ce fait le creuset rebelles et des bandits⁸. C'est d'ailleurs dans ces couches de sans espoir que se recrutent les rebelles et les terroristes.

La désorganisation du service public

Le colonisateur a légué à l'Afrique un appareil administratif dont il avait besoin à l'époque pour asseoir sa domination. Le plus souvent il jouait de l'ethnicité

de la population, tels furent les cas du Burundi et du Rwanda où le colonisateur Belge utilisait les Tutsi pour mieux dompter la majorité de la population Hutu. Cet appareil mal adapté aux politiques actuelles des nations africaines qui doivent se construire à l'intérieur des frontières artificielles héritées de la décolonisation, a malheureusement souvent servi de modèle aux nouveaux dirigeants pour asseoir leur pouvoir. Ces dirigeants politiques dans une stratégie malfaisante, à vue très limitée s'évertuent à vouloir contrôler l'appareil de l'Etat sur la base purement ethnique et pour des raisons égoïstes.

Selon les approches sociologiques africaines aucune contestation d'essence ethnique ne saurait se faire publiquement. Les querelles ethniques sont soigneusement réglées au sein du groupe par un partriarche qui a pour seul mérite, l'avantage d'être plus âgé et de ce fait supposé plus sage, donc plus apte à reconcilier les points de vue éventuellement divergents. Alors assurés de ne point souffrir de la contestation du groupe ethnique, les dirigeants s'entourent de cercles concentriques, au premier rang desquels, la famille, puis du groupe ethnique, des apparentées régionales puis enfin des cadres d'autres régions. Malheureusement dans ce contrôle malveillant des postes clés du gouvernement, le groupe ethnique n'ayant pas toujours les cadres compétents, l'administration se voit confiée à des cadres parfois de bonne foi mais incompetents qui sabordent la gestion publique. Ainsi assiste on à la désorganisation et la détérioration du service public. Le Zaïre est l'illustration parfaite de cette démarche irrationnelle.

L'accès à l'armement

Les armes sont très répandues en Afrique Centrale, en partie à cause des anciennes guerres de libération qui en ont laissé une grande quantité dans les campagnes, mais aussi à cause des donateurs étrangers, le plus souvent les grandes puissances qui du temps de la guerre froide étaient très actives dans le continent. Il est vrai que ces grandes puissances n'ont pas été impliquées comme elles l'avaient été au Vietnam ou en Afghanistan, mais leur attitude sur le continent africain était déterminante dans la transformation des conflits sociaux en guerres civiles. L'assistance militaire était la forme la plus courante pour aider tant les forces rebelles à combattre le pouvoir central que le gouvernement à se défendre ou à se défaire d'elles. Le cas le plus illustratif est celui de l'Angola. Le gouvernement central ostensiblement soutenu par les Soviétiques et les Cubains utilisaient le Congo comme bases arrières alors que les USA équipaient les rebelles destinés à contrer l'expansion du communisme. Ils avaient comme tête de pont le Zaïre et l'Afrique du Sud.

C'est dans ce climat fait de pauvreté quasi généralisée, de multiethnicité, de disparité sociale qu'il faut s'employer à gérer les conflits sociaux.

LA GESTION DES CONFLITS

S'il est entendu que la gestion du conflit signifie la réduction des tensions sociales, nous pourrions convenir que la résolution des conflits pourrait avoir trois niveaux: national, régional et international.

Sur le plan national

Nicole Ball⁹, dans son article intitulé " The effects of economies of the third world countries", constate la tendance des élites de restreindre la participation politique des citoyens et le fait de ne point assurer une redistribution correcte des ressources. Elle suggère pour la gestion des situations conflictuelles, une meilleure redistribution des ressources. Ted Robert Gurr¹⁰ dans "Theories of political violence and revolution in the third world" lui aussi accorde une place importante à la responsabilité de l'Etat envers la société dans les situations de tensions sociales. Pour les résoudre il préconise l'habileté des dirigeants à satisfaire les besoins minima de la société par une bonne gestion des ressources. Stephen John Stedman¹¹ préconise quant à lui l'intégration de quatre dimensions, à savoir " l'identité, la participation, la distribution et la légitimité".

- L'identité parce que c'est la seule façon de faire sentir à tous les citoyens qu'au delà de leur ethnicité ils appartiennent à un groupe plus large qui devrait être la nation. Une nation que les leaders politiques devraient s'employer à construire comme une équipe solidaire qui gagne ou perd collectivement.

- La participation suppose l'accès au choix et à la prise de décisions politiques et économiques. Le citoyen en tant qu'acteur doit se sentir concerné par les orientations données à la politique de la nation. L'histoire a toujours démontré qu'on est plus ingénueux et créatif que lorsqu'on est consulté comme acteur.
- La distribution indique que l'Etat dans ses trois composantes (Exécutif, Législatif et Judiciaire) devrait savoir assurer la redistribution des ressources de la nation de façon équitable par des lois et règlements justes qui ne lèsent pas les citoyens les plus actifs.
- La légitimité suppose simplement la confiance qui s'établit entre les dirigeants et le peuple. Cette confiance ne devrait forcément pas signifier la justesse des choix politiques ou économiques, mais tout simplement traduire l'adhésion plus ou moins variable des citoyens à la transparence des règles du jeu politique.

Sur le plan régional

Les tensions sociales ne sont pas toujours seulement le fruit de la mauvaise gestion interne. Elles peuvent résulter aussi de la situation conflictuelle du pays voisin, d'où la nécessité de coordonner la politique régionale pour ne pas nuire au voisin. La République Centrafricaine et le Tchad, pays enclavés dont les marchandises transitent par le Congo, ont connu des répercussions économiques dramatiques lors de la guerre civile congolaise. La Zambie a dû réorganiser ses

circuits d'importation et d'exportation du fait de l'interruption de l'exploitation de la ligne de chemin de fer de Lobito- Benguela en Angola.

Peut on envisager les effets domino d'une guerre civile aux frontières? Les gendarmes Katangais qui, à deux reprises ont puissamment attaqué les forces armées zairoises ont souvent été inspirés par l'ardeur guerrière des Angolais avec lesquels ils partageaient les maquis. La victoire du Front Patriotique Rwandais a bel et bien trouvé son inspiration dans la marche victorieuse de MUSEVENI¹² sur le pouvoir de Kampala en Ouganda.

Pour juguler ces méfaits, les pays d'Afrique Centrale regroupés au sein de la Communauté Economique des Etats de L'Afrique Centrale s'emploient à pratiquer une fragile "politique de bon voisinage"¹³. Elle est faite de non assistance à toute organisation ou groupement politique hostile à un Etat membre.

Sur le plan International

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

L'OUA a adopté en juin 1993 le "Mécanisme pour la prévention et la gestion des crises"¹⁴. L'orientation de ce mécanisme, inspiré et dicté par l'intervention de l'ECOMOG¹⁵ au Libéria, modifie fondamentalement la politique de l'organisation dont le principe majeur était jusqu'alors la "non ingérence"¹⁶ dans les affaires intérieures d'un Etat membre.

Ce mécanisme fait appel à toute personne, ou groupe de personnes, à toute organisation sous régionale, intergouvernementale ou non gouvernementale à faire

savoir au Secrétaire Général de l'OUA toute nécessité de diplomatie préventive. Le succès de toute diplomatie préventive, c'est de réussir à décélérer très rapidement les germes d'explosion sociale afin de mieux les gérer.

Vue la typologie des situations conflictuelles en Afrique Centrale opposant des citoyens à leur pouvoir central, aucun gouvernement ne saurait affaiblir son autorité en recourant immédiatement à une médiation extérieure. Cette médiation serait un aveu d'échec à gérer convenablement la société, et une reconnaissance de facto qui hisserait les opposants au même niveau que le gouvernement. Alors la tentation serait grande pour tout gouvernant de réduire le conflit par la violence sous prétexte de situation intérieure. C'est à quoi l'OUA est désormais parée. En effet par ce mécanisme le Secrétaire Général de l'OUA n'a pas besoin d'attendre d'être invité par le gouvernement pour offrir sa médiation. Il lui est loisible d'intervenir au delà des susceptibilités des dirigeants dès qu'il a connaissance des problèmes éventuels dans un Etat membre. Tel fut le cas du Congo en 1994. C'est ce mécanisme qui justifie les nombreuses évaluations en ce moment faites au Burundi pour contenir la repression du gouvernement burundais et sensibiliser l'opinion internationale sur les dangers à vouloir inciter certaines factions à résoudre les problèmes sociopolitiques de façon violente.

L'Organisation des Nations Unies

Dans son rapport intitulé un agenda pour la paix¹⁷ le Secrétaire Général Boutros Boutros Ghali, reconnaît qu'il est préférable de gérer les conflits par une diplomatie préventive, au lieu d'avoir à résorber leurs aspects violents. Le Conseil

de Sécurité dans sa déclaration du 31 janvier 1992 (S/23500) lui donnait mandat de créer au département des Affaires Politiques une cellule chargée de prévenir l'émergence des conflits violents. Mais la difficulté dans ce domaine comme le reconnaît le Secrétaire Général, ce n'est pas le manque d'information, mais plutôt la volonté politique des parties en conflit de résoudre les problèmes. Les Nations Unies ne peuvent pas imposer leurs services préventifs de peacemaking à un Etat membre qui n'en veut pas. Légalement et politiquement, les Etats doivent les demander sinon tout au moins les accepter. Le Secrétaire Général reconnaît en outre deux difficultés majeures dans la mise en oeuvre de cette diplomatie préventive. Ce sont la désignation d'un représentant capable de mener à bien cette mission et les moyens financiers nécessaires pour amorcer l'exécution des solutions aux problèmes qui sont parfois d'une complexité terrifiante. Alors faute de ne pouvoir prévenir les aspects violents des conflits il faudrait s'employer à les juguler par un peacekeeping ou un peaceenforcement¹⁸.

LES OPERATIONS DE PEACEKEEPING

Doctrine

Les valeurs communes attachées aux opérations de peacekeeping sont très bien connues. Ces opérations doivent être conduites de manière impartiale et doivent être conformes aux critères énoncés par URQUHART¹⁹ qui sont:

- le consentement des parties en conflit;
- le mandat clair et praticable;
- la non utilisation de la force à l'exception de l'auto défense;
- la volonté de contribution des Etats membres donateurs des troupes;
- le support du Conseil de Sécurité.

Ces critères s'avèrent le plus souvent maladaptés à la réalité africaine du fait de la complexité du conflit qui, je le répète, oppose une partie du peuple à ses gouvernants. Cela devrait-il signifier qu'il n'y a pas de place pour le peacekeeping en Afrique? Non je ne le crois pas, puisque dans les conflits de grande envergure comme en Angola, au Rwanda et au Tchad, les parties se sont souvent accordées pour qu'il y ait peacekeeping.

L'Angola a bénéficié de l'UNAVEM²⁰ I,II et III, le Rwanda a bénéficié de la MINUAR²¹, le Tchad quant à lui a reçu l'assistance des opérations particulières soit de la France soit de L'OUA pour faire respecter les accords passés entre belligérants.

Le processus politique conduisant au peacekeeping

En Angola

Les trois mouvements de libération angolais soutenus par les grandes puissances s'affrontaient pour le contrôle effectif du territoire (le MPLA²² assisté par les Soviétiques et les Cubains, l'UNITA²³ par les Américains et les Sud Africains, et le FNLA²⁴ par les Chinois et dans une moindre mesure par les Américains). Le succès relatif du MPLA appuyé par les Cubains faisait peser une menace d'expansion du communisme dans la région. La SWAPO²⁵ en lutte pour son indépendance en Namibie était d'obédience marxiste et constituait une menace pour l'Afrique du Sud qui s'était octroyée le droit de poursuite des militants de cette organisation dans la partie sud de l'Angola supposée être leurs bases arrières. L'Afrique du Sud occupa le sud de l'Angola en dépit de la résolution du Conseil de Sécurité 602/Nov87 qui lui demandait de se retirer du territoire angolais. Mais l'impasse dans laquelle se trouvait la situation militaire a conduit toutes les parties à se résoudre à trouver une solution politique. Soutenue par les Américains la conférence de Genève en Août 1988 a abouti à deux accords dans lesquels les parties s'engageaient à:

- ne plus retarder l'indépendance de la Namibie (Angola, Cuba, Afrique du Sud)
- procéder au rapatriement des troupes cubaines d'Angola (Cuba, Angola)

Dans ces conditions la mission de peacekeeping baptisée UNAVEM I fut très simple parce qu'elle consistait à vérifier le départ effectif des Cubains et des Sud

Africains du territoire angolais. Plus complexe fut l'UNAVEM II qui devait se charger de gérer le cessez-le-feu entre les opposants politiques et le gouvernement légal installé à Luanda et incarné par le MPLA. Dès le début de 1989 la volonté de normaliser la vie politique a contraint les parties belligérantes à présenter des plans pour la réconciliation nationale. Le sommet de Gbadolité au Zaïre en Juin 1989 sous la direction du Président MOBUTU Sesse Seko²⁶ a confirmé cette volonté. Mais cette volonté fut de courte durée, les véritables sources des antagonismes n'ayant point été réglées. Ce qui obligea le Portugal, ancienne puissance colonisatrice, à s'investir dans la recherche de la paix avec comme observateurs les USA et l'URSS. Le 1er Mai 1991 un accord de paix fut signé par toutes les parties et il consistait en:

- un cessez le feu suivi par une commission spéciale des Nations Unies
- la tenue des élections entre septembre et novembre 1992 sous le contrôle international
- l'intégration immédiate des deux armées en une seule.

Cet accord fut un échec aussi parce que les véritables sources des antagonismes n'avaient pas trouvé de solution. Les résultats des élections furent contestées par le leader de l'UNITA qui espérait en être le vainqueur.

L'UNAVEM III actuellement en cours n'est en sorte que la dynamisation de l'UNAVEM II. En effet la communauté internationale autrefois détournée par d'autres conflits, apportait plus d'attention au problème angolais. Plusieurs Chefs d'Etat africains se sont investis en 1995 dans le problème angolais et le 20

novembre 1995, sous la direction du Président zambien Frederick Chiluba, est intervenu le Protocol de Lusaka socle de l'UNAVEM III

Le Rwanda

Le problème rwandais relève d'un conflit socio-politique, savamment et malicieusement entretenu par la colonisation belge qui s'était servi de la minorité Tutsi de façon dominante pour gérer ses intérêts. La révolte sanglante de 1959 qui a amené les Hutu au pouvoir a malheureusement créé une vague d'exilés Tutsi regroupés au sein du Front Patriotique Rwandais. Ces réfugiés, au contact des combattants ougandais se sont préparés pour une reconquête militaire du pays²⁷. Telle fut leur tentative victorieuse dans le nord en 1990 qui a contraint le gouvernement central Hutu à ouvrir des négociations pour des réformes politiques et un partage rationnel de la gestion du pouvoir. Ces accords qui furent obtenus par les Chefs d'Etat africains à Arusha en Tanzanie le 4 août 1992 appelaient:

- à la formation d'un gouvernement de transition avant la tenue des élections générales.
- l'intervention d'une force internationale neutre pour surveiller ces accords.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies par sa résolution 872/1993 établissait la Mission d'Assistance pour le Rwanda qui devait surveiller l'application desdits accords.

L'application de ces accords semblait bien engagée. Le Président Habyarimana, sûr du soutien ethnique Hutu ne redoutait aucune mésaventure de l'élection au suffrage universel²⁸. Par contre son entourage qui avait le plus souvent

bénéficié d'ascensions politiques, non du fait du mérite, mais par stratégie ethnique, appréciait mal le retour des Tutsi de l'extérieur qui étaient, en général, bien formés, donc susceptibles de ravir des emplois. Ce qui a expliqué l'assassinat du Président par des extrémistes Hutu qui du reste avaient planifié le génocide pour faire le vide politique afin de s'accaparer du pouvoir.

La longue évocation de ces deux conflits montre à suffisance la délicatesse des conflits en Afrique Centrale. Elle montre aussi comment le plus souvent les Chefs d'Etat africains ont été impliqués dans les processus qui ont engendré les opérations de peacekeeping. Il serait donc souhaitable qu'au moment de la mise en oeuvre de ces opérations la dimension purement africaine soit prise en compte. Cela signifie qu'il serait préférable de résoudre les problèmes africains par des Africains. Les approches psychologiques, sociologiques et politiques seraient bien meilleures que toute approche exclusivement étrangère. Ce qui suppose en outre que les troupes pour les opérations de peacekeeping devraient principalement provenir d'Afrique. Cela éviterait aux Africains la sensation de voir arriver sur leurs territoires les soldats des pays étrangers, le plus souvent occidentaux, comme gendarmes du monde. Mais les armées africaines pourraient elles réellement conduire avec succès des opérations militaires de ce type? Sont elles bien entraînées pour juguler les conflits naissant? Disposent elles de la logistique nécessaire pour soutenir l'effort du peacekeeping?

L'entraînement et la préparation des unités

Les opérations peacekeeping nécessitent un entraînement spécifique. Une approche commune de ces opérations militaires autres que la guerre devrait être initiée et enseignée au niveau national dans les écoles militaires. Cette approche, tenant lieu de doctrine, servirait de base pour projeter les simulations d'opérations militaires multinationales en exercices théoriques et pratiques sur des théâtres d'actions éventuels. Des terminologies communes dans les langues majoritairement parlées dans la sous région²⁹ devraient être recensées pour bâtir un vocabulaire standard. Ces usages et automatismes à acquérir devraient principalement s'inspirer du corps de règles en usage aux Nations Unies. Pour ce faire les matériaux de base devraient être les manuels et les vidéos édités par les Nations Unies. Cet entraînement pourrait être complété dans les deux centres internationaux de peacekeeping établis en Afrique³⁰. Toutefois les officiers supérieurs et les personnels civils de haut rang susceptibles d'avoir en charge la gestion des problèmes de peacekeeping pourraient aussi participer à des séminaires cosponsorisés par ces centres et les Nations Unies. C'est ce que recommandait le président du comité consultatif permanent de l'organisation des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique Centrale dans son discours d'ouverture de la conférence de Brazzaville.

Les unités doivent être identifiées et entraînées selon les mêmes procédures et autant que possible posséder les mêmes moyens de communication.

Equipement et logistique

Les Etats membres participant à une opération de peacekeeping doivent fournir des unités complètement équipées. Ces unités sont supposées avoir une autonomie opérationnelle de soixante jours à partir de la date de leur déploiement sur le théâtre d'opération. Malheureusement beaucoup de pays volontaires ont des difficultés à assurer le déploiement de leurs troupes avec l'équipement nécessaire adéquat. Ces difficultés minent substantiellement la capacité et l'efficacité opérationnelles qu'on est en droit d'attendre de ces troupes dans leur interposition entre les belligérants. Cette situation est souvent très préjudiciable dans la résolution des conflits naissant. Le drame du Rwanda s'explique en partie par cette lacune.

Pour éviter les retards dus au manque d'équipement, quelques mesures pourraient être prises pour renforcer les capacités opérationnelles des pays donateurs de troupes. La démarche affichée en Afrique Centrale est de voir s'installer sur le territoire de chaque Etat membre des unités (au prorata des effectifs de leurs armées respectives) prêtes pour les opérations de peacekeeping en partenariat avec la France et la Grande Bretagne qui se proposent de leur fournir la logistique nécessaire sous le contrôle des Nations Unies³¹.

Le planning des opérations

L'un des problèmes des opérations de peacekeeping au sein des Nations Unies a souvent été l'incapacité des cinq grands à autoriser rapidement les

missions. Ceci relève non pas de leur insensibilité aux problèmes des Africains, mais surtout de la distance du niveau de compréhension qui les séparent de la mentalité africaine. La France ancienne puissance colonisatrice relativement plus proche de ses colonies serait au niveau des cinq grands une espèce de locomotive d'un train difficile à tracter. La législation américaine qui veut que le Département d'Etat puisse requérir l'avis favorable du Congrès avant tout vote en faveur d'opérations de peacekeeping traduit les difficultés à surmonter.

Les états membres des organisations régionales, ayant les mêmes racines historiques, étant vraisemblablement au même niveau de développement économique, faisant face aux mêmes problèmes sociologiques seraient plus diligents à vouloir apporter les solutions nécessaires à la sécurité collective de la région. Si la communauté internationale doit attendre l'arrivée des média pour découvrir le drame, les Etats voisins eux, le connaissent. Ils le vivent au quotidien avec la vague des déplacés, de réfugiés à leurs frontières. Ils vivent la peur des effets domino que pourrait avoir le drame du voisinage dans leur pays. Ceci serait donc de nature à accroître la volonté des Etats membres des organisations sous régionales à résoudre les problèmes de sécurité dans leurs ères géographiques en autorisant plus facilement les opérations de peacekeeping. Mais les opérations de peacekeeping comme toutes les opérations militaires obéissent à des principes de doctrine, des plans et des règles d'engagement. Avant d'autoriser toute opération il faudrait avec le concours des Nations Unies conduire des missions techniques d'évaluation afin de parfaire les détails des plans opérationnels d'intervention.

Autant que possible on devrait déjà associer à ces évaluations les experts civils qui pourraient avoir un rôle à jouer dans l'opération de peacekeeping. Cette démarche permettrait d'éviter les écueils financiers qui résulteraient de la précipitation.

Il faudrait par ailleurs définir les règles d'engagement des troupes. Parce que, si le peacekeeping se déclenche sous le chapitre 6 de la charte des Nations Unies, avec l'obligation de cantonner les troupes à l'autodéfense, il serait souhaitable de trouver la flexibilité nécessaire d'autoriser le passage rapide du chapitre 6 au chapitre 7; c'est à dire du peacekeeping au peace enforcement³². Si le général Dallaire commandant la première Mission des Nations Unies au Rwanda avait obtenu la révision rapide de son mandat avec des nouvelles règles d'engagement, il aurait pu utiliser la force pour sauver quelques vies humaines.

CONCLUSION

Le drame du Rwanda a démontré avec force qu'il est extrêmement difficile de juguler un conflit qui a des racines sociologiques très profondes si on n'a pas la parfaite connaissance du problème. Il est d'autant plus difficile si les belligérants s'évertuent à "diaboliser" les adversaires comme étant la source de tous les maux de la nation. La simple parole peut détruire et ruiner à jamais les fragiles efforts d'intégration nationale. Une intégration qui passe par l'amélioration des conditions de vie des citoyens, parce que la pauvreté et le manque de norme de bon gouvernement constituent le lit à la tension sociale et à l'instabilité de l'Afrique.

Autant la pauvreté provoque la tension et l'instabilité, autant la tension et l'instabilité génèrent la pauvreté. C'est ce cycle infernal qui a fait dire au Professeur Ali Mazuri "sans un minimum de paix le développement est impossible et sans développement la paix n'est pas durable"³³.

Alors l'Afrique serait elle condamnée à ne jamais se développer? J'espère que non. C'est pourquoi il est impérieux d'apporter tout soutien à tout facteur de paix, principalement au "Mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits" et d'envisager si besoin est, les opérations de peacekeeping selon les approches sous régionales par les Africains.

Car en fait, si ces opérations n'ont pas la capacité de résoudre les problèmes, lorsqu'elles sont bien menées, avec un mandat clair et praticable, elles ont le mérite d'arrêter l'escalade de la violence en attendant les solutions aux conflits. Cependant les opérations de peacekeeping purement africaines comportent

quelques risques auxquels il faudrait réfléchir, telles que les ressources, l'organisation et la neutralité.

La richesse des pays d'Afrique Centrale ne peut pas permettre de soutenir de façon indépendante une opération de peacekeeping sans le concours des Nations Unies qui connaissent actuellement des difficultés. Ce qui est un facteur limitant pour toute organisation sous régionale qui se proposerait de gérer la sécurité régionale.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale comme son nom l'indique, a vocation à gérer des faits économiques. Pourrait elle s'arroger le droit de décider des faits politiques d'une opération militaire de l'envergure du peacekeeping? Il est vrai que la Communauté Economique Ouest Africaine (CEDEAO) l'a exceptionnellement fait au Libéria mais il serait bien souhaitable d'avoir une organisation politique bien structurée qui répondrait des faits politiques et s'emploierait à suivre ces opérations militaires en cas de besoin.

Certains critiques supposent que l'impartialité et la neutralité attachées à l'opération de peacekeeping pourraient être entachées du fait, de la trop grande connaissance de proximité du problème par les acteurs. Ils pourraient être tentés d'appliquer la solution dictée par leurs intérêts éventuellement hégémoniques au lieu de la recherche de la paix. On pourrait répondre à cela par le professionnalisme des troupes à commettre sur le terrain. Ces troupes auraient à faire respecter un mandat.

END NOTES

1. Peacekeeping est la terminologie consacrée par les Nations Unies pour désigner le maintien de la paix.
2. L'Afrique Centrale regroupe 11 pays: l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Rwanda, Sao-Tomé et Principe, le Tchad et le Zaïre.
3. Stephen John Stedman: "Conflict and conflict resolution in Africa: A conceptual framework" , édition Francis M. DENG et I. William ZARTMAN pp. 367-399.
4. I. William ZARTMAN: "Conflict reduction: Prevention management and resolution" édition Francis DENG & I. William ZARTMAN pp 272-291.
5. Données tirées de "The World Factbook" 1995 édité par la CIA.
6. Hissène HABRE fut le chef des rebelles Toubou, opposé au pouvoir Central. Il s'était fait connaître en séquestrant dans le Tibesti une ethnologue française nommée Claustre dans les années 70. Il a, par la suite dirigé le Tchad comme président de la république de 1982 à 1990.
7. François Soudan, Armée et Démocratie: La contagion kaki. "Jeune Afrique" n. 1833 pp 19-20.
8. Le mot bandit désigne les personnes qui organisent les crimes et pillages, sans connection possible avec les revendications sociales ou politiques.
9. Nicole BALL "The effects of economies of the third world countries" édition Francis DENG & I William ZARTMAN pp 272-291.
10. Ted Robert GURR "Theories of political violence and revolution in the third World" édition F. DENG & I. W. ZARTMAN pp 153-189.
11. Stephen John Stedman, voir note 3.
12. Yuéri MUSEVENI est l'actuel président de l'Ouganda qui a accédé au pouvoir après une puissante campagne armée contre le gouvernement légal de Milton OBOTE. Il a su utiliser la tragédie rwandaise pour s'installer au pouvoir en Ouganda. En effet les Rwandais réfugiés en Ouganda ont été confrontés à une sauvage répression du pouvoir ougandais qui pourchassait les rebelles de Musévéní qui avaient alors leur quartier général dans la région sud ouest du pays qui abritait les réfugiés. Malgré eux ils ont du rallier Musévéní pour l'aider afin de stopper la répression dont ils étaient objet à tort. Ayant pris part à l'effort de conquête de l'Ouganda à un niveau très élevé, il leur est apparu possible d'envisager leur retour par la force au Rwanda en 1990.
13. La politique de bon voisinage initiée par l'Organisation de l'Unité Africaine art.3 de la charte impose non seulement la non assistance à toute activité hostile à un Etat membre

mais préconise aussi l'interdiction pour tout Etat d'abriter sur son territoire ou de tolérer l'existence de tout groupement qui pourrait nuire aux intérêts d'un Etat membre.

14. La 29eme session des chefs d'Etats et de Gouvernement a adopté ce mécanisme par sa résolution CM/1767 (LVIII) du 26 juin 1993.

15. L'ECOMOG est une organisation militaire créée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO dont le sigle en anglais est ECOWAS) pour suivre l'évolution du problème du Libéria. ECOMOG signifie Economic Community of West African States Monitoring Group.

16. La "non ingérence" a été énoncée dans la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine à l'article III alinéa 2.

17. "Un agenda pour la paix" doc (A/47/277-S/24111) juin 1992.

18. Peace enforcement: C'est l'action des Nations Unies qui vise le rétablissement de la paix en utilisant la force armée sans obtenir au préalable le consentement des belligérants. Cette action est valable tant pour un conflit interétatique que pour un conflit interne. Cette intervention est le plus souvent dictée par des buts humanitaires ou lorsque les institutions de l'Etat ne fonctionnent plus.

19. Brian URQUHART a servi comme administrateur civil dans le contingent des Nations Unies au Congo (Zaïre) en 1960. Depuis lors, en observant l'exécution des opérations de maintien de la paix, il a fini par élaborer une théorie importante sur les critères de réussite de ces missions des Nations Unies.

20. UNAVEM: Mission de Vérification des Nations Unies en Angola.

21. MINUAR: Mission des Nations Unies d'Assistance au Rwanda.

22. MPLA: Mouvement Populaire de Libération de l'Angola dirigé à l'époque par le premier président de l'Angola Agostino NETO.

23. UNITA: Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola dirigée par Jonas SAVIMBI.

24. FNLA: Front National de Libération de l'Angola dirigé par Roberto HOLDEN.

25. SWAPO: "Southwest African People's Organization".

26. MOBUTU Sesse Seko Président du Zaïre.

27. Voir note 11

28. Le manque de culture démocratique fait que le plus souvent les populations à qui on tient un discours ethnique votent le leader du groupe ethnique. La population rwandaise essentiellement hutu (85% Hutu et seulement 15% Tutsi) s'apprêtait à consacrer les appartenances ethniques du Président Habyarimana de souche Hutu.

29. Les langues officielles sont: le français (Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Rwanda, Tchad et Zaïre), le portugais (Angola, Sao-Tomé et Principe) et l'espagnol (Guinée Equatoriale).

30. Les deux centres sont: "Center for International Peacekeeping in Africa" du Caire en Egypte et "the International Training Institute for Peace" à Lagos au Nigéria.

31. Les Français et les Britanniques sont favorables à la création par les Africains des forces de la paix, installées dans les diverses sous-régions de l'Afrique. Ils seraient disposés à les équiper et à les entraîner au lieu d'avoir à intervenir de façon parfois trop coûteuse en vie humaine.

32. L'intervention des troupes des Nations Unies sous le chapitre 6 (art. 33-38) requiert l'engagement des belligérants à observer un accord préalable de cesser-le-feu. Par contre l'intervention des troupes sous le chapitre 7 (art.38-51) laisse supposer une action militaire pour imposer la paix aux belligérants.

33. Tiré du rapport du Dr Christopher J. BAKWESEGH, chef de la division "Gestion des Conflits" au Secrétariat de l'OUA. OAU/IPA consultations, Addis Ababa, 19-21 mai 1993.

BIBLIOGRAPHIE

Adebayo Adedeji et al. Africa within the world: Beyond dispossession and dependence. New Jersey: African Centre for Development and Strategic studies, 1993.

Maurice Champagne, La Violence Au Pouvoir, Montreal: Editions du Jour, 1971.
Copson Africa's wars and prospects for peace. New York: ME Sharpe, 1994.

Francis M. Deng et al. Conflict resolution in Africa. Washington DC: The Brookings Institution, 1991.

John W. Haberson et al., Africa in World Politics: Post Cold War Challenges. San Francisco, Oxford: Westview press, 1995.

Robin Hay, Les Aspects Civils Du Maintien de la Paix, Ottawa: Canadian Institute for Peace and Security, 1991.

Fred Marte, Political Cycles in International Relations: The Cold War and Africa 1945-1990. Amsterdam: VU University Press, 1994.

David R. Smock and others, Making War and Waging Peace: Foreign intervention in Africa. Washington DC: United States Institute of Peace Press, 1993.

Sanford J. Ungar, Africa: The People and Politics of an Emerging Continent. New York: Simon & Schuster Inc. 1986.